



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0698**

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Structuration de la filière culturelle - Attribution de subvention aux structures d'accompagnement**

service : **Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0698**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Structuration de la filière culturelle - Attribution de subvention aux structures d'accompagnement**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Le secteur culturel représente sur le territoire métropolitain plus de 20 000 emplois (source Observatoire des acteurs culturels et créatifs de la Métropole de Lyon - OPALE, 2020), soit plus de 3 % de l'emploi total. Les professionnels de la culture sont particulièrement présents dans le domaine du spectacle (31 %), des arts visuels (29 %), des professions littéraires (11,6 %). L'emploi culturel a augmenté de 12 % en 5 ans.

Ce secteur d'activité est structurellement fortement aidé par la puissance publique du fait, d'une part, de son objet d'intérêt général, d'autre part, de son coût de production, souvent important au regard de la capacité de financement des publics et enfin du fait de l'importance du risque qui, s'il est présent dans tous les secteurs de l'économie, prend une place essentielle dans l'économie de la création. On constate toutefois une grande hétérogénéité des modalités de ce soutien.

Malgré cette intervention publique, le secteur culturel reste souvent fragile de façon structurelle pour de multiples raisons : la petite taille d'une majorité des entreprises, la concurrence exacerbée par la densité de l'offre, l'impact de la consommation gratuite par les outils numériques sur les économies traditionnelles, la gestion du projet au détriment de sa dimension artistique, etc.

Si le secteur culturel a commencé à transformer ses modèles économiques en diversifiant ses activités et ses sources de financement, la crise sanitaire actuelle aggrave la situation de manière très préoccupante.

Le report, voire l'annulation d'une très grande partie de l'activité culturelle et artistique, amène le ministère de la culture à évaluer l'impact de la crise pour toute l'année 2020 à une baisse moyenne de chiffre d'affaires national de 11 milliards d'euros par rapport à 2019 (89 milliards d'euros), soit une baisse de 12 % avec de très fortes disparités : - 43 % dans le secteur du spectacle vivant, - 65 % dans la projection cinématographique quand le jeu vidéo augmente lui de 21 %.

Face à ce constat, la Métropole a défini une politique d'aide à la structuration de la filière dans sa délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 portant sur la stratégie de la politique culturelle métropolitaine 2021-2026. Les axes d'intervention en sont les suivants :

- informer, orienter les acteurs de la culture pour les aider à se saisir des dispositifs d'accompagnement et de financement,
- participer à la structuration de filières spécifiques pour permettre leur développement sur le territoire : les arts du cirque, les arts numériques, les arts visuels,
- accompagner le partage et la mutualisation des ressources entre acteurs culturels,
- soutenir les mobilités des artistes à l'international,
- étudier les conditions de création d'une recyclerie culturelle.

La présente décision s'inscrit dans le cadre des premier et deuxième axes.

## II - Historique du soutien aux structures d'accompagnement

La politique d'accompagnement de la filière culturelle qui se met en place intègre certaines initiatives expérimentales engagées ces dernières années en particulier à travers le soutien apporté depuis 2020 à des structures d'accompagnement concernées par la présente décision.

Par délibération du Conseil n° 2020-4180 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € au profit de Rhône développement initiative (RDI) et 15 000 € au profit de la Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) Graines de Sol, au titre de la politique de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS).

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0326 du 16 novembre 2020, la Métropole a attribué, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Arty Farty (pour Hôtel 71), 22 500 € au profit de l'association RESEAU (pour Périoscope/Lobster) et 40 000 € au profit de l'association Pôle Pixel, au titre de leur action en réponse à l'urgence sanitaire.

En outre, la Métropole est partenaire depuis 2 ans du Forum Entreprendre dans la culture organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Spectacle Vivant.

## III - Renfort et développement des moyens d'accompagnement des acteurs culturels en 2021

Depuis la crise sanitaire, la Métropole anime une coordination régulière entre l'ensemble des structures d'accompagnement qu'elle finance et d'autres partenaires publics concernés : Pôle Emploi scènes et image et l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS), l'opérateur de compétence (OPCO) du secteur. Cette coordination favorise une interconnaissance approfondie des dispositifs et des spécificités d'accompagnement proposés par chaque structure et permet d'adapter les modalités d'actions à l'évolution des besoins des acteurs. Un guide d'information a notamment été publié par la Métropole et diffusé en janvier 2021.

Dans un contexte de crise qui invite les acteurs culturels à devoir rendre plus robustes leurs modèles économiques, la Métropole souhaite poursuivre cette intervention. C'est pourquoi, il est proposé à la Commission permanente de développer les réflexions et actions communes menées dans le cadre de la coordination des structures d'accompagnement ainsi que :

- de reconduire le financement des structures d'accompagnement subventionnées en 2020 (CAE Graines de SOL, RDI, l'association Arty Farty (Hôtel 71), l'association RESEAU (pour Lobster/Periscope), et l'association Pôle Pixel,
- d'intégrer les secteurs des arts numériques et des arts plastiques, conformément à la stratégie exposée dans la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 susvisée élargissant le dispositif de soutien à 2 nouvelles structures référentes dans les domaines concernés : AADN (dispositif Pôlette) et Art Contemporain Rhône Alpes,
- de poursuivre le partenariat sur le Forum Entreprendre dans la culture à travers l'octroi d'une subvention à l'association Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant.

### 1° - Reconduction du financement des structures d'accompagnement déjà soutenues en 2020

#### a) - CAE Graines de SOL pour son pôle culture Azélar

La CAE Graines de SOL, formée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), travaille depuis 2019 à la mise en place d'un pôle Culture Azélar, spécialisé dans l'accompagnement et la prise en charge des porteurs de projets des secteurs culturels et créatifs (spectacle vivant, audiovisuel et numérique, arts visuels, arts appliqués, écriture et édition). Une étude de faisabilité, cofinancée par la Métropole, a permis de confirmer la pertinence et la nécessité pour la filière de cette nouvelle offre sur le territoire Grand Lyonnais. Les activités d'Azélar ont débuté en janvier 2021.

Conformément aux principes qui fondent les CAE, les porteurs de projets sans statut juridique ou désireux d'en changer peuvent bénéficier d'un accompagnement en signant un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Cet accompagnement prend la forme d'un suivi personnalisé individuel et de temps collectifs (ateliers, workshops, rencontre réseaux, etc.) abordant les différentes thématiques relevant de l'entrepreneuriat culturel et de la structuration d'activité. La CAE met l'accent sur l'importance et la pertinence du collectif en invitant ses membres bénéficiaires à partager des bonnes pratiques, à mutualiser les ressources et les projets et à se regrouper en collectifs, notamment pour répondre à des appels d'offres.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
charges de personnels	106 355 €
autres dépenses	42 542 €
<b>Total</b>	<b>148 897 €</b>
Recettes	
Métropole	20 000 €
Région	20 000 €
FSE	61 564 €
Etat / Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE) ARA - Action de développement des emplois et compétences (ADEC)	40 000 €
Etat - ASP	7 333 €
<b>Total</b>	<b>148 897 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azélar en 2021

#### **b) - RDI pour le Dispositif local d'accompagnement (DLA)**

Dans le cadre de son soutien à l'entrepreneuriat de l'ESS, RDI porte le DLA dont l'objectif est de favoriser la consolidation des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emplois.

Le DLA est accessible et gratuit pour les structures de tous secteurs d'activité qui s'inscrivent dans le champ de l'ESS (utilité sociale, modèle économique viable, gouvernance démocratique, lucrativité limitée) et qui emploient au moins un équivalent temps plein (ETP). La culture, avec l'animation sociale et l'insertion par l'activité économique (IAE), figure parmi les secteurs prédominant dans les DLA.

Le DLA apporte un soutien technique adapté aux besoins de chaque structure bénéficiaire en proposant :

- un accompagnement individuel sur des thématiques structurantes : définition du projet, stratégie globale ou de projet, modèle économique, gouvernance, etc.,
- un accompagnement collectif sur des problématiques et des enjeux communs,
- un accompagnement de projets de coopération, de mutualisation et/ou de partage de ressources,

En 2020, RDI s'est adapté à la situation de crise à travers différentes propositions nouvelles :

- des ateliers collectifs et notamment l'atelier Positionnement stratégique des structures culturelles en temps de crise - 6 structures participantes,
- des DLA Flash, mode d'accompagnement plus souple et plus réactif que les accompagnements individuels classiques, conçu pour répondre dans l'urgence aux besoins des structures impactées par la crise. Quatorze structures ont été accompagnées en 2020 dont 6 dans le secteur culturel,
- des thématiques adaptées qui s'ajoutent aux thématiques déjà abordées : management en temps de crise, définition d'une stratégie de redressement, mobilisation des différentes aides, adaptation de l'activité en fonction des contraintes.

En 2021, il est proposé d'augmenter le montant de la subvention à RDI afin de lui permettre d'accompagner un plus grand nombre de structures, et d'expérimenter une nouvelle forme d'accompagnement adaptée aux projets collectifs et de mutualisation de ressources que la Métropole entend promouvoir.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
achats	823 €
services extérieurs	11 667 €
autres services extérieurs	254 267 €
impôts et taxes	5 935 €
charges de personnels	144 976 €
dotation amortissements	792 €
<b>Total</b>	<b>418 460 €</b>
Recettes	
DIRRECTE	144 542 €
Banque des territoires	69 918 €
Fonds social européen	121 900 €
Caisse d'allocations familiales (CAF)	10 000 €
Métropole de Lyon - ESS	30 500 €
Métropole de Lyon - Culture	25 000 €
Région	16 900 €
<b>Total</b>	<b>418 760 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association RDI pour son programme d'accompagnement dans le cadre du DLA en 2021.

**c) - PÉRISCOPE/LOBSTER (association RESEAU) pour les Ateliers du Lobster**

Depuis sa création en 2007, le PÉRISCOPE, labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) en 2019, a développé une fine connaissance du secteur de la culture et tout particulièrement des musiques actuelles.

Initié en 2016, le Lobster, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de la filière des musiques actuelles (diffuseurs, labels, producteurs, tourneurs), a fait l'objet d'un soutien de la Métropole en 2017 et 2018 au titre de sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire.

En 2020, le Lobster a mis en place 2 types d'accompagnement :

- les ateliers du Lobster ont proposé, à travers des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels de suivi, d'aborder des thématiques générales relatives à l'entrepreneuriat culturel et plus spécifiques au secteur musical. Ce programme a bénéficié à 40 porteurs de projet/structures d'octobre à décembre 2020,

- un dispositif Urgence Covid pour lequel 2 experts ont contacté près de 80 structures, réalisant un diagnostic des activités et des impacts de la crise sanitaire. La démarche s'est poursuivie par l'organisation de temps collectifs (relance et création, risques psycho-sociaux en temps de crise, etc.) Ce dispositif a été coordonné par le PÉRISCOPE en lien avec Hôtel 71, Grand Bureau (réseau régional des acteurs des musiques actuelles) et RDI. Le dispositif a pris fin en mars 2021, comme prévu initialement, et a permis de réorienter les actions et objectifs 2021.

Axé sur les porteurs de projet/structures émergentes ou en phase de développement depuis début 2021, les ateliers du Lobster poursuivent leurs ateliers collectifs et rendez-vous individuels.

Depuis janvier 2021, l'offre d'accompagnement est complétée par le programme ingénierie culturelle, destiné à des acteurs déjà implantés qui souhaitent développer de nouvelles activités ou de nouvelles compétences, notamment à l'occasion de la reprise des activités culturelles.

Les 2 dispositifs sont complémentaires et gratuits pour les bénéficiaires.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
achats	10 000 €
services extérieurs	6 500 €
charges de personnels	69 246 €
charges indirectes affectées à l'action	27 698 €
<b>Total</b>	<b>113 444 €</b>
Recettes	
Europe (FSE)	67 860 €
Métropole	35 000 €
ressources propres	10 584 €
<b>Total</b>	<b>113 444 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association RESEAU - le Périscope pour son programme d'accompagnement Les ateliers du Lobster en 2021.

**d) - Hôtel 71 (Association Arty Farty) pour le comptoir d'orientation et de services d'urgences**

Hôtel 71 est un espace de travail et d'échanges situé dans le quartier de la Confluence, qui accueille, depuis 2019, les équipes de l'association Arty Farty ainsi qu'un lieu de travail, d'échanges et d'accompagnement de porteurs de projet dans les secteurs culturels, des industries culturelles et créatives (associations, coopératives, entreprises sociales, auto-entrepreneurs, collectifs d'artistes, etc.) et des médias indépendants.

En novembre 2020, Hôtel 71 lance, avec le concours de la Métropole, le comptoir d'orientation et de services d'urgence à destination des professionnels en phase de développement avancé ou de consolidation, dont les pratiques et les usages ont été impactés par la crise sanitaire et qui doivent mener une réflexion sur un repositionnement ou une adaptation de leurs activités.

La période de préfiguration jusqu'à février 2021 a permis de mener :

- 20 temps de diagnostics / coachings individualisés,
- 2 *webinaires* organisés avec des structures partenaires (RDI, Grand Bureau et Lobster / Periscope).

Un programme de rencontres hebdomadaires, Les Visiteurs du Jeudi, donne voix à des experts du monde des médias ou du secteur culturel.

Près de 450 bénéficiaires ont participé à au moins un événement et 120 personnes/structures ont bénéficié des temps d'accompagnement spécifiques.

Tous les contenus sont capitalisés et visionnables en replay sur le site d'Arty Farty.

En 2021, le comptoir d'orientation et de services d'urgence évolue pour :

- accompagner les acteurs indépendants à la mise en œuvre d'une partie des 250 propositions du Manifeste des acteurs culturels et médias indépendants (2021) en termes d'outillage et de capacitation, de ressources et de financements, de responsabilité sociétale (dont l'éco-responsabilité et l'éga-responsabilité), ou de transmission,
- développer une offre d'accompagnement et des outils à destination des structures culturelles du territoire métropolitain en lien avec les autres structures d'accompagnement du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le comptoir d'orientation et de services propose de poursuivre les cycles engagés pendant la période de préfiguration (administration, droits sociaux et ressources humaines, communication et relations presse, production et technique, ingénierie culturelle) et de les compléter sur de nouvelles thématiques, telle que la diversification des activités comme condition nécessaire à la survie ou les enjeux partagés sur la réouverture des lieux et la reprise des événements.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
accompagnement	46 275 €
production d'événements	12 731 €
charges de fonctionnement et de personnel	43 494 €
charge de communication	8 000 €
<b>Total</b>	<b>110 500 €</b>
Recettes	
recettes propres	30 500 €
Métropole	80 000 €
<b>Total</b>	<b>110 500 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Arty Farty - Hôtel 71 pour son programme d'accompagnement Le comptoir de services en 2021.

**e) - Le pôle Pixel pour Les parcours de Pixel**

L'association pôle Pixel a pour objectif l'accompagnement des professionnels, en vue du développement durable des filières de l'image sur le territoire de la Métropole et plus largement en Auvergne-Rhône-Alpes. Ses missions se traduisent par l'animation d'un lieu fédérateur situé à Villeurbanne ainsi que le portage et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel. Celui-ci s'adresse, d'une part, aux professionnels pour accompagner leur implantation et leur développement sur le territoire, d'autre part, au grand public pour faire connaître et valoriser les métiers, compétences et contenus produits en région.

A destination des professionnels de l'image (audiovisuel, cinéma, arts numériques, jeu vidéo) et des champs administratifs, techniques et culturels connexes, quel que soit leur statut juridique (auteur, intermittent, demandeur d'emploi, association, société, auto-entrepreneurs), Les parcours de Pixel ont débuté en octobre 2020 sur la base de 2 actions :

- des accompagnements individuels pour le développement stratégique, complétés par des temps collectifs pour favoriser l'émergence de nouvelles collaborations. Durant 3 mois, 152 personnes ont été accompagnées,
- une attention particulière aux professionnels de ces secteurs quant à leurs activités durant la crise sanitaire et les impacts de celle-ci se traduisant par une veille juridique quant aux réglementations et conditions de tournages, des ateliers autour du droit du travail en période de crise, une veille sur les aides économiques, une préparation aux reprises d'activité, etc.).

Les parcours de Pixel se poursuivent en 2021 selon les mêmes modalités.

L'association pôle Pixel est également soutenue par la Métropole au titre de la politique de développement économique, en particulier pour son activité au service des résidents du pôle.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
services extérieurs	286 472 €
charges de personnel	88 683 €
charges indirectes affectées à l'action	112 440 €
<b>Total</b>	<b>487 595 €</b>
Recettes	
prestations de services	264 645 €
Etat	20 000 €
Région	70 000 €
Métropole (Quote-part Direction innovation action économique)	30 000 €
Métropole (Direction de la culture)	40 000 €

Dépenses	
autres subventions	4 000 €
autres prestations	58 950 €
<b>Total</b>	<b>487 595 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association pôle Pixel pour son programme d'accompagnement Les parcours de Pixel en 2021.

## 2° - Elargissement de l'accompagnement aux secteurs des arts plastiques et arts numériques

### a) - L'association Art contemporain Auvergne-Rhône-Alpes (ACRA)

La filière des arts plastiques est particulièrement fragile du fait de son manque de structuration. En outre, l'absence de protection sociale dans ce secteur (contrairement au spectacle vivant ou au cinéma et à l'audiovisuel) et l'isolement des artistes participent à la précarisation d'un grand nombre de professionnels.

Le dispositif proposé par l'association ACRA à partir de septembre 2021 vise l'accompagnement d'une vingtaine d'artistes-auteurs et d'une dizaine de centres d'art associatifs, pendant une période de 4 mois.

L'objectif est le développement de leurs activités et l'apport d'expertise en matière de gestion administrative et financière, juridique, de développement de partenariats, etc.

Ce dispositif est gratuit pour les participants.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
achats	2 500 €
services extérieurs	10 500 €
charges de personnel	12 000 €
<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>
Recettes	
Métropole	20 000 €
ACRA - Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI)	5 000 €
<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association ACRA pour son programme d'accompagnement en 2021.

### b) - L'association développement des arts et cultures numériques (AADN) pour son programme d'accompagnement Pôlette - parcours création numérique

Le secteur de la création numérique, bien représenté sur le territoire métropolitain, se distingue par des projets majoritairement hybrides mêlant les arts visuels et vivants qui complexifient leur gestion administrative et juridique et nécessitent un accompagnement spécialisé.

En quelques années, l'association AADN, implantée à Lyon 3° et Villeurbanne (pôle Pixel), est devenue un pôle de référence pour les artistes numériques sur le territoire métropolitain et au-delà. S'associant à Formassimo, organisme de formation dans le secteur culturel, l'association AADN a créé le pôle de compétences Pôlette qui propose désormais une offre d'accompagnement dédiée aux acteurs de ce secteur.

À partir de septembre 2021, Pôlette, parcours création numérique se propose d'accompagner 5 artistes ou équipes artistiques, sur une période de 4 mois afin de développer leur professionnalisation et leur capacité à gérer un projet d'un point de vue administratif, financier ou encore stratégique. Le dispositif est gratuit pour les participants.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
achats divers	7 000 €
services extérieurs	10 250 €
services extérieurs	2 750 €
rémunérations	7 250 €
<b>Total</b>	<b>27 250 €</b>
Recettes	
Métropole	15 000 €
Etat (Fonds pour le développement de la vie associative)	2 000 €
apport structures coopératrices	10 250 €
<b>Total</b>	<b>27 250 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association AADN pour son programme d'accompagnement Pôlette - parcours création numérique en 2021.

***c) - Association Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA-SV) pour l'organisation du Forum entreprendre dans la culture***

Le ministère de la culture, direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), a missionné l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA-SV) dont l'objet principal est l'accompagnement des acteurs du spectacle vivant, pour organiser une déclinaison régionale du Forum entreprendre dans la culture. L'événement s'adresse aux entrepreneurs culturels de la région mais aussi aux structures et réseaux en charge du développement économique du secteur.

Événement gratuit, de promotion et de valorisation de l'entrepreneuriat culturel, le Forum a pour but d'apporter des informations pratiques et concrètes mais aussi plus de perspectives (éco-responsabilité et responsabilité sociétale, nouveaux modes de financement, transformation numérique, stratégie de reprise et de développement). Il s'organise autour de conférences, de tables rondes, d'ateliers et de témoignage de créateurs d'entreprises et est également un moment de rencontre entre pairs.

La fréquentation de l'événement est en progression chaque année, réunissant près de 400 participants en 2019 (en présentiel, aux Subsistances) et plus de 700 participants en 2020 (en distanciel).

La Métropole est partenaire du Forum depuis 2017 (à l'exception de l'édition 2018, celle-ci s'étant déroulée à Clermont-Ferrand) en apport de contenus et de moyens.

La 6<sup>ème</sup> édition du Forum se déroulera en novembre 2021, aux Subsistances (sous réserve) sous un format mixte, présentiel et distanciel. La date précise est en cours de programmation.

Budget prévisionnel pour 2021 :

Dépenses	
achats	9 850 €
services extérieurs	32 250 €
charges indirectes affectées à l'action	21 000 €
<b>Total</b>	<b>63 100 €</b>
Recettes	
Etat	15 000 €
Métropole	20 000 €
autres subventions (en cours)	6 000 €
autres produits de gestion courante	1 100 €
autofinancement Agence	21 000 €
<b>Total</b>	<b>63 100 €</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association AURA-SV pour l'organisation du Forum entreprendre dans la culture en novembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 20 000 € au profit de la CAE Graines de SOL pour son programme d'accompagnement Azélar,
- 25 000 € au profit de l'association RDI pour la mise en œuvre de son programme d'accompagnement des acteurs culturels dans le cadre du DLA sur le territoire métropolitain,
- 35 000 € au profit de l'association RESEAU (Le Périscope) pour son programme d'accompagnement les ateliers du Lobster,
- 80 000€ au profit de l'association Arty Farty pour son dispositif le comptoir de services,
- 40 000 € au profit de l'association pôle Pixel pour son programme d'accompagnement Les parcours de Pixel,
- 20 000 € pour l'association ACRA pour son dispositif d'accompagnement,
- 15 000 € pour l'association AADN pour son dispositif d'accompagnement Pôlette parcours création numérique,
- 20 000 € pour l'association AURA-SV pour l'organisation du Forum entreprendre dans la culture,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations CAE Graines de Sol, RDI, RESEAU (Périscope), Arty Farty, Pôle Pixel, ACRA, AADN, AURA-SV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 255 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**